

Accusé de réception en préfecture  
021-212102313-20200528-VD20200528-006-DE  
Date de télétransmission : 02/06/2020  
Date de réception préfecture : 02/06/2020

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

6

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 28 mai 2020



MAIRIE DE DIJON

**Président** : M. REBSAMEN

**Secrétaire** : M. BORDAT

**Membres présents** : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - M. BERTHIER - Mme TOMASELLI - M. PIAN - Mme PFANDER-MENY - M. MARTIN - Mme HERVIEU - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - M. N'DIAYE - Mme OUTHIER - Mme MILLE - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - Mme DESAUBLIAUX

**Membres excusés** : Mme AKPINAR-ISTIQAM (pouvoir M. PRIBETICH) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme ROY (pouvoir Mme DILLENSEGER) - Mme FERRIERE (pouvoir Mme CHARRET-GODARD) - Mme FAVIER (pouvoir M. MEKHANTAR) - M. HOUPERT (pouvoir Mme OUTHIER) - M. HELIE (pouvoir Mme REVEL) - M. CHEVALIER (pouvoir M. BICHOT)

**Membres absents** : M. DECOMBARD - Mme DURNERIN - M. ROZOY - M. BONORON - M. CAVIN  
: M. DECOMBARD - Mme DURNERIN - M. ROZOY - M. BONORON - M. CAVIN

### OBJET DE LA DELIBERATION

**Mesures sociales de solidarité - Gratuité de la restauration scolaire pour le premier semestre 2020 au bénéfice des familles avec un revenu mensuel inférieur à 1200 €**

Madame TENENBAUM expose :

Mesdames, Messieurs,

En raison de la crise sanitaire du COVID-19 et de son confinement, de nombreuses familles ont subi des conséquences économiques importantes. Les enfants ne pouvant plus accéder à la restauration scolaire, nombre de foyers parmi les plus démunis ont vu leurs dépenses alimentaires fortement augmenter alors que dans le même temps certains d'entre eux voyaient leur revenu diminuer du fait d'un chômage partiel.

Compte tenu de ce contexte sanitaire et de son impact sur le pouvoir d'achat des familles, il est proposé d'appliquer la gratuité de la restauration scolaire pour le premier semestre de l'année 2020 au bénéfice des familles dont les revenus mensuels sont inférieurs à 1200 €.

Cette première mesure sera confortée lors du prochain conseil municipal par l'adoption d'un plan d'actions global de grande ampleur sur le volet social qui viendra compléter les mesures prises sur le volet économique.

Ces mesures sociales, de court ou de moyen terme, seront définies à partir de ce que l'on observe et observera dans les prochaines semaines de l'évolution de la demande sociale, notamment par le CCAS, et des résultats de l'étude commandée dès le début de la crise au Compas, prestataire de l'analyse des besoins sociaux, visant à rassembler un certain nombre d'indicateurs de mesure de l'effet de la crise sur la population dijonnaise.

Ces mesures, qui restent donc à calibrer précisément avant d'être adoptées, viseront naturellement les foyers les plus fortement impactés par la crise, au premier rang desquelles les familles monoparentales et les travailleurs pauvres, et mobiliseront l'ensemble des leviers dont peut disposer la collectivité pour faire face et aider les ménages vulnérables de façon significative.

Sont ainsi envisagées, à court ou moyen terme, des mesures individuelles ou collectives qui auront vocation à répondre de façon globale aux enjeux en matière d'accès à l'alimentation, à l'éducation, au sport et à la culture pour les personnes et les familles précarisées par les conséquences de la crise sanitaire.

De nouvelles dispositions pourront être présentées en matière de tarification, d'aide financière, de prêts, notamment en lien avec le crédit municipal. Des subventions exceptionnelles pourront être orientées vers un certain nombre d'acteurs de l'aide alimentaire et de la lutte contre la précarité. Une attention particulière sera également portée aux femmes victimes de violences.

Enfin, de façon plus globale, le volet social du projet « Dijon alimentation durable 2030 » aura vocation à être amplifié tant il répond aux enjeux mis en évidence par la crise en matière d'alimentation saine et durable pour tous, et en particulier les plus précaires.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- Décider la non facturation de la restauration scolaire pour les familles ayant des revenus mensuels inférieurs à 1 200 € pour le premier semestre 2020 ;

2- M'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**